

Dans ce numéro

- 1 Interdiction de feu à ciel ouvert
Bureau d'accueil touristique
Camp de jour
- 2 Ameublement estival et installations
sanitaires
Demandes de permis pour activité
CCU et demandes de permis



16 juin	Ordures
15-29 juin	Bac bleu
11-18-25 juin	Bac brun
15 juin	Encombrants

Interdiction de feu à ciel ouvert

Nous tenons à rappeler qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert sur l'ensemble de la municipalité. Les personnes contrevenant au règlement sont passibles d'une amende de 500 \$ à 2 000 \$.

L'indice de feu est présentement très élevé dans la région et nous vivons une période de sécheresse, nous recommandons donc à toute la population d'être vigilant lorsque vous faites des feux avec des foyers avec pare-étincelles.

De plus, nous invitons tous les citoyens à garder leur terrain libre de toute broussaille ou matière susceptible à créer un incendie involontaire.

La situation qu'à vécue les familles et propriétaires de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, nous rappelle qu'en cette période de l'année, il est parfois ardu de maîtriser le feu et que la chaleur devient accablante pour ceux qui le combat.

Nous avons une pensée pour les familles et propriétaires qui vivent cette épreuve et sommes solidaire avec les pompiers qui ont pu éteindre le brasier.

Votre Municipalité

Bureau d'accueil touristique de Kamouraska

Pour la saison 2021, le bureau d'accueil touristique de Kamouraska ouvrira ses portes sous la même formule qu'en 2020 afin de répondre aux mesures sanitaires. Le service se fera donc par la fenêtre par nos deux employés, Xavier Dionne et Samuel Labrie dès le 18 juin prochain pour la saison estivale. Le bureau sera ouvert 7 jours sur 7 de 9 h à 17 h jusqu'à la fête du travail. Par la suite, le bureau aura un horaire allégé comme par les années passées.

Afin de bien informer les touristes, nous vous invitons à transmettre par courriel vos produits et services ainsi que vos disponibilités en hébergement (journalier) à l'adresse suivante : accueiltouristique@kamouraska.ca. Nos préposés pourront ainsi avoir l'information à jour et donner un service à l'image de marque de Kamouraska.

Nous souhaitons aussi vous informer que cette année, le bureau d'accueil sera sous l'entière responsabilité financière et de gestion du Comité de Développement de Kamouraska. Grâce à l'aide financière de la municipalité, le bureau d'accueil pourra opérer pour la totalité de la saison. Une structure de financement sera analysée pour les prochaines années.

Nous sommes donc prêts à commencer la saison et à accueillir les touristes qui commencent déjà à circuler dans les commerces des Kamouraska.

Cynthia Bernier, DGA pour le Comité de Développement de Kamouraska

Camp de jour

Le Camp de jour débutera le 25 juin prochain. Afin de répondre aux mesures sanitaires demandées par la Santé publique, le Camp de jour se tiendra au centre communautaire pour une seconde année.

Notre coordonnatrice, Laetitia Langelier et nos 2 animatrices, Anne-Florence Bernier et Mélodie Gingras, se préparent à accueillir les jeunes de Kamouraska. Celles-ci ont prévues des semaines thématiques et des activités afin de stimuler les enfants tout au long de l'été.

La soirée d'information aux parents aura lieu en visioconférence le 15 juin prochain à 20h. Les parents pourront ainsi poser leurs questions et connaître une partie des activités prévues pour l'été à venir.

Cynthia Bernier, DGA pour le Comité de Développement de Kamouraska

Ameublement estival et installations sanitaires

Ameublement estival

Les employés municipaux ont installé une grande partie des tables à pique-nique et des bancs. L'ameublement sera installé dès leur restauration terminée.

Installations sanitaires

Afin de pallier la fermeture des installations sanitaires du centre communautaire dû à la tenue du camp de jour dans ces locaux, la municipalité a ajouté une installation sanitaire à l'Ancien Palais de justice. Les commerçants pourront donc référer les gens aux endroits suivants :

- Bureau d'accueil
- Ancien Palais de justice (Centre d'Art)
- Quai de Kamouraska
- Berceau de Kamouraska

Comme l'an passé, les entreprises désirant des affiches indiquant les endroits où des toilettes sont disponibles, peuvent communiquer avec la municipalité afin de s'en procurer.

Votre Municipalité

Demande de permis pour activité

Nous vous rappelons qu'une demande de permis doit être fait auprès de la municipalité pour la tenue de toute activité. Il est interdit de faire la vente ou l'exposition de marchandise ou d'œuvre d'art sur des propriétés privées ou publiques sans permis.

Si vous souhaitez obtenir une autorisation, vous devez communiquer avec Cynthia Bernier (cynthia.bernier@kamouraska.ca) afin d'en faire la demande.

Votre Municipalité

CCU et demandes de permis

Rencontres du CCU

Le Comité Consultatif d'Urbanisme tient maintenant ses rencontres les 3^e mercredis du mois en après-midi. Afin de bien répondre aux demandes des citoyens, ceux-ci ont jusqu'au vendredi précédent chacune des rencontres pour déposer leur dossier complet auprès de la municipalité.

Si vous souhaitez déposer une demande de permis, vous devez communiquer avec Cynthia Bernier par courriel (cynthia.bernier@kamouraska.ca) ou par téléphone (418 492-6523 poste 223).

Demande de permis

Les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ainsi que la municipalité tiennent à rappeler à l'ensemble des citoyens qu'une demande de permis est nécessaire avant d'effectuer tout travaux sur une propriété ou d'aménagement paysager.

Nous invitons donc les propriétaires à communiquer avec Cynthia Bernier par courriel (cynthia.bernier@kamouraska.ca) ou par téléphone (418 492-6523 poste 223) afin d'en faire la demande et ainsi éviter un avis de cesser les travaux ou même une amende d'au moins 1 000 \$ par jour d'infraction.

Nous rappelons que des mesures d'allègements pouvaient être autorisées aux propriétaires commerçants pour des aménagements extérieurs dû à la Covid-19 mais que ceux-ci doivent préalablement en obtenir l'autorisation auprès de la municipalité avant de procéder aux travaux d'aménagement.

Comité Consultatif d'Urbanisme

Source :

Mychelle Lévesque

Directrice générale

418 492-6523 poste 221

mychelle.levesque@kamouraska.ca

Cynthia Bernier

Directrice générale adjointe / agente de développement

418 492-6523 poste 223

cynthia.bernier@kamouraska.ca